

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Bureau communautaire du 28 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-BC-9S-DAJA-64

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 28 novembre, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur convocation affichée à la date du 22 novembre 2023, s'est réuni à 17h15 en salle de délibérations dans la commune de Gosier, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Mariane GRANDISSON ayant été désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 15

Conseillers présents : 9

Votant : 12

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	x		
M.	Bernard	PANCREL	x		
M.	Loïc	TONTON		x	à Liliane MONTOUT
Mme	Nicole	SINIVASSIN		x	à Cédric CORNET
Mme	Liliane	MONTOUT	x		
M.	Jean-Luc	PERIAN	x		
M.	Guy Albert	BACLET		x	
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	x		
M.	Francs	BAPTISTE	x		
M.	Richard	ALBERT		x	
Mme	Nanouchka	LOUIS	x		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		x	à Jean-Luc PERIAN
Mme	Muguette	DAIJARDIN	x		
Mme	Mariane	GRANDISSON	x		
Mme	Nadia	CELINI		x	

Le Bureau communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal du 7 novembre 2023.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant qui s'est tenue le 7 novembre 2023 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Mariane GRANDISSON.

Il convient à ce titre que les membres du Bureau communautaire le valident ou demandent à le modifier.

À l'unanimité des voix exprimées, par 12 voix pour,

DÉCIDE


Article 1 : Approuver le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant du 7 novembre 2023.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant



Bureau communautaire

Procès-verbal du
 07 novembre 2023 à 17H15

L'an deux mille vingt trois, le 07 novembre, le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 31 octobre 2023 s'est réuni à 17H15, en salle des délibérations de la commune du Gosier, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 15

Votant : 13 (dont 1 pouvoir)

Conseillers présents : 12

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION OBSERVATIONS
M.	Cédric	CORNET	X		
M.	Bernard	PANCREL	X		
M.	Loïc	TONTON	X		
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Liliane	MONTOUT	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN		X	Mélila PHOUDIAH
M.	Guy Albert	BACLET	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		Arrivée au point 2
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Richard	ALBERT	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
Mme	Mélila	PHOUDIAH	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	
Mme	Marianne	GRANDISSON	X		
Mme	Nadia	CELINI		X	

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et propose comme secrétaire de séance Madame Nicole SINIVASSIN, 3^{ème} Vice-Présidente de la CARL.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des voix exprimées, par 12 voix pour, désigne Nicole SINIVASSIN, secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 19 juillet 2023 : Délibération N° 2023-BC-8S-DAJA-62

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 19 juillet 2023

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 12 voix pour***

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - M. Loïc TONTON - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mme Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - M.Francis BAPTISTE - M.Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON

2/ Partage et mise à disposition de véhicules au profit des communes membres : Délibération N° 2023-BC-8S-PICV-63

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'autoriser** la mise à disposition des 7 Hyundai I10 au profit des communes membres selon la répartition suivante : 2 pour la Ville du Gosier, 2 pour la Ville de Sainte-Anne, 2 pour la Ville de Saint-François et 1 pour la Ville de Désirade.
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions dont les projets sont joints en annexe ainsi que celles qui seront établis sur le même modèle.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 13 voix pour***

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - M. Loïc TONTON - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN (procuration à Mme Mélila PHOUDIAH) - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M.Francis BAPTISTE - M.Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH - Mme Mariane GRANDISSON

Levée de la séance à 17H45

La Secrétaire,

Nicole SINIVASSIN

Le Président,

